Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
Pôle des Assemblées
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du
Bureau Communautaire
du 7 février 2023 à 09h00

Présents :
Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....2

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....2

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....2

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....3

1 - CONSEIL SAVOIE MONT BLANC : CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (CONVENTION SOCLE SAVOIE-BIBLIO).....3

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1 - CONSEIL SAVOIE MONT BLANC : CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (CONVENTION SOCLE SAVOIE-BIBLIO)

Rapporteur : Nadine JACQUIER / technicien(ne) : Christel POBGEE

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) B-3 de son annexe ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2016 n°CC-2016-0082 déclarant l'Archipel Butor d'intérêt communautaire ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0071, article 1, section 6,3,7 concernant la politique culturelle en matière de lecture publique : mise en réseau des bibliothèques ;

En Pays de Savoie, la mission de lecture publique transférée par l'Etat aux Bibliothèques Départementales de Prêt, est assurée par un seul service – Savoie-biblio – placé sous l'autorité du Conseil Savoie Mont Blanc. Savoie-biblio propose son appui aux communes et EPCI des Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires. Savoie-biblio œuvre par ailleurs au développement de la lecture et des pratiques culturelles et instruit les subventions du Conseil Savoie Mont Blanc dans le domaine de la lecture.

Dans le cadre de sa politique culturelle, Annemasse Agglo a pris la compétence supplémentaire « Mise en réseau des bibliothèques des communes de l'agglomération » et a déclaré l'Archipel Butor comme d'intérêt communautaire.

L'accès aux services de Savoie-biblio (prêt de documents et d'outils d'animation, ressources numériques, formations etc.) par le réseau Intermède et l'Archipel Butor est soumis à la signature d'une convention dite SOCLE entre le Conseil Savoie Mont Blanc et Annemasse Agglo, valide pour la durée de son nouveau plan de développement de la lecture publique 2022-2027.
En addition, une convention de Projet d'une durée de 3 ans devra également être signée pour permettre l'accès aux subventions. Celle-ci sera soumise à décision du président une fois les besoins identifiés pour les 3 années à venir.

Ces conventions sont en addition des conventions individuelles à établir entre le Conseil Savoie Mont Blanc et les communes de l'Agglo responsables de bibliothèques.

Nadine JACQUIER *précise que chaque commune dotée d'une bibliothèque sera amenée à signer la convention socle avec Savoie Mont-Blanc. Les communes peuvent elles aussi bénéficier de la convention de projets pour 3 ans (financements pour des projets, voir construction).*
La Ville d'Annemasse bénéficie désormais des services de Savoie Biblio (prêts).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention SOCLE à intervenir entre Annemasse Agglo et le Conseil Savoie Mont Blanc pour 2022-2027.

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h25.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN

Le président

Gabriel DOUBLET